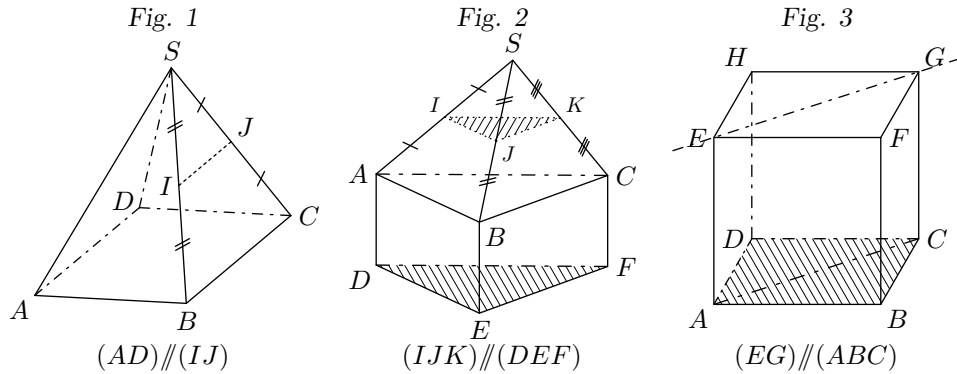


Proposition :

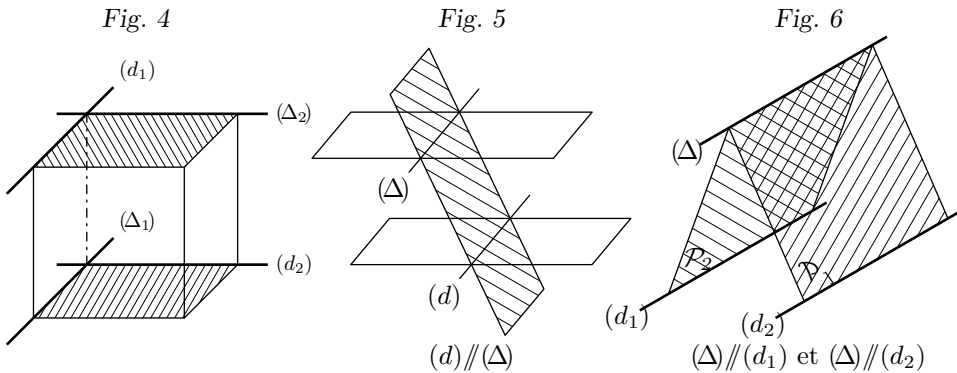
- Deux droites parallèles à une même droite sont parallèles entre elles. (Fig. 1)
- Deux plans parallèles à un même plan sont parallèles entre eux. (Fig. 2)
- Une droite est parallèle à un plan si, et seulement si, elle est parallèle à une droite de ce plan. (Fig. 3)



Proposition :

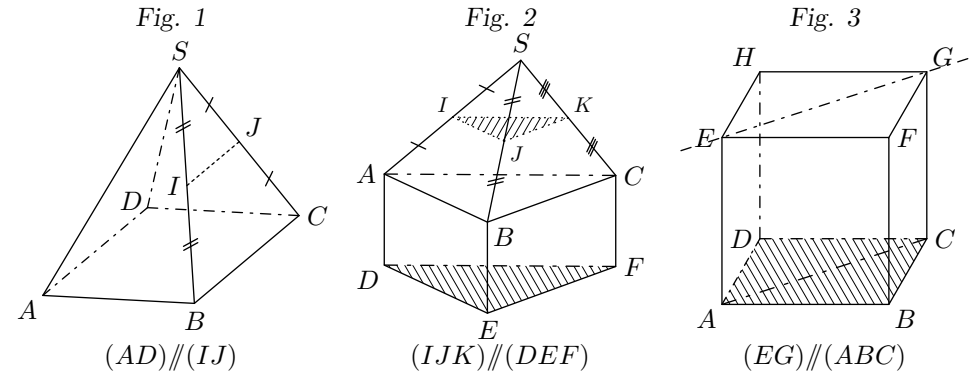
- Deux plans sont parallèles si, et seulement si, il existe deux droites sécantes du premier plan parallèles à deux droites du second plan. (Fig. 4)
- Si deux plans sont parallèles, tout plan sécant à l'un est sécant à l'autre et les droites d'intersection sont parallèles. (Théorème d'incidence - Fig. 5)
- Dans l'espace, on considère deux plans (\mathcal{P}_1) et (\mathcal{P}_2) contenant respectivement les droites (d_1) et (d_2) parallèles entre elles.

Si les plans (\mathcal{P}_1) et (\mathcal{P}_2) sont sécants entre eux alors les droites (d_1) et (d_2) sont parallèles à la droite d'intersection de ces deux plans. Théorème du toit - Fig. 6)



Proposition :

- Deux droites parallèles à une même droite sont parallèles entre elles. (Fig. 1)
- Deux plans parallèles à un même plan sont parallèles entre eux. (Fig. 2)
- Une droite est parallèle à un plan si, et seulement si, elle est parallèle à une droite de ce plan. (Fig. 3)



Proposition :

- Deux plans sont parallèles si, et seulement si, il existe deux droites sécantes du premier plan parallèles à deux droites du second plan. (Fig. 4)
- Si deux plans sont parallèles, tout plan sécant à l'un est sécant à l'autre et les droites d'intersection sont parallèles. (Théorème d'incidence - Fig. 5)
- Dans l'espace, on considère deux plans (\mathcal{P}_1) et (\mathcal{P}_2) contenant respectivement les droites (d_1) et (d_2) parallèles entre elles.

Si les plans (\mathcal{P}_1) et (\mathcal{P}_2) sont sécants entre eux alors les droites (d_1) et (d_2) sont parallèles à la droite d'intersection de ces deux plans. Théorème du toit - Fig. 6)

